

NOUS CONTACTER :



usagers.vaucluse.eau@suez.com



SUEZ Eau France SAS - Agence Vaucluse
1295 Avenue J-F Kennedy
CS 30226
84 206 CARPENTRAS Cedex



0 977 408 408 APPEL NON SURTAXE
Du lundi au vendredi de 8h à 19h.
Le samedi de 8h à 13h.



POINTS D'ACCUEIL SUEZ:

LE PONTET : 200 allée Vire Abeille, ZI St Tronquet

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

CARPENTRAS : 1295 avenue John Fitzgerald Kennedy

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.



prêts pour la révolution de la ressource

www.toutsurmoneau.fr

8



DEMANDE DE CONTROLE DE CONFORMITE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE OPERATION IMMOBILIERE

Une démarche citoyenne au service de l'environnement

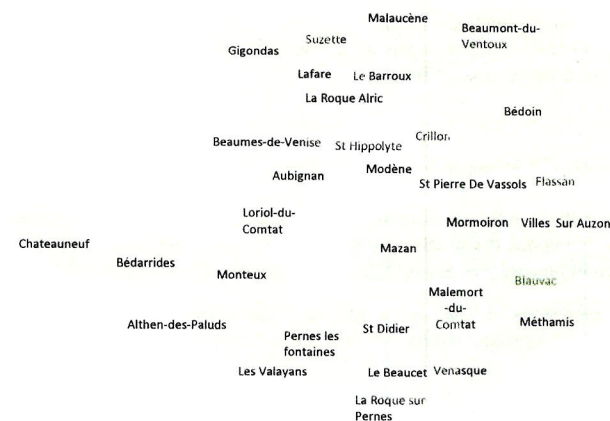
Le Syndicat Rhône Ventoux rend obligatoire, par sa délibération du 20 décembre 2018, le contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif dans le cadre d'une opération de cession immobilière. Cette délibération entre en vigueur le 8 janvier 2019 par son visa.

QUI EST CONCERNE ?

Toutes les habitations comprises dans le zonage d'assainissement collectif du syndicat Rhône Ventoux doivent être raccordées de manière conforme au réseau public de l'assainissement.

Le périmètre concerne les communes suivantes :

Althen Les Paluds – Aubignan – Beaumes De Venise – Beaumont Du Ventoux – Bedarrides – Bédoin – Blauvac – Châteauneuf Du Pape – Crillon Le Brave – Flassan – Gigondas – La Roque Alric – La Roque sur Pernes – Lafare – Le Barroux – Le Beaucet – Loriol Du Comtat – Malaucène – Malemort Du Comtat – Mazan – Méthamis – Modène – Monteux – Mormoiron – Pernes les fontaines – St Didier – St Pierre De Vassols – Suzette – Villès Sur Auzon – Venasque



Dans le cadre d'une vente, les habitations doivent systématiquement faire l'objet d'un contrôle de raccordement donnant lieu à l'établissement d'un certificat de conformité. L'attestation de conformité sera exigée par le notaire.

Contrôle conformité pour vente Rhône Ventoux

1

QU'EST-CE QU'UN CONTROLE ?

Vérifier la conformité de l'habitation à la réglementation

Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif est réglementé par le **Code de la Santé Publique** et de la **Loi sur l'Eau** du 30/12/2006.

Ces deux textes de référence et leurs décrets ou arrêtés d'application précisent :

- Les conditions techniques de réalisation des installations intérieures d'évacuation des eaux usées et pluviales et du branchement vers le réseau public.
- Le cadre des contrôles de raccordement effectués par les collectivités.

SUEZ, en tant qu'exploitant du service d'assainissement, vérifie la conformité des branchements d'eaux usées.

Il dispose d'un droit d'accès aux propriétés privées pour vérifier la conformité des installations nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement.

Diagnostiquer les mauvaises conceptions intérieures générant des désagréments aux occupants

La mauvaise conception de certains ouvrages intérieurs, ou leur réalisation, ou encore leur dégradation dans le temps, peuvent entraîner des désagréments (nuisances olfactives, retour d'eaux dans les pièces en sous-sol, difficultés d'interventions en cas d'obstruction du branchement ...).

Participer à la protection de l'environnement

Les anomalies sur les installations intérieures d'assainissement peuvent avoir des conséquences sur la pollution des cours d'eau soit :

- à cause des rejets d'eaux usées non traitées si l'habitation n'est pas correctement raccordée.
- par débordement des ouvrages de collecte publics lors des pluies suite aux mauvais raccordements des eaux pluviales, cela peut aussi entraîner la saturation des réseaux et des stations d'épurations.

Comment se déroule un contrôle du branchement ?

Le Déléguataire contrôle le raccordement effectif des propriétés desservies par le réseau d'eaux usées.

Ce contrôle consiste à vérifier que vos installations intérieures et extérieures sont correctement raccordées au réseau public d'assainissement, en conformité avec le Code de la Santé Publique et selon les conditions définies par le règlement du service d'assainissement du syndicat.

La durée du contrôle est d'environ 1 h pour une habitation classique. Il est réalisé par des techniciens de SUEZ, spécialement formés à la réalisation de cette prestation.

Vos notes :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines for writing. A vertical red line runs down the left side, creating a margin. The paper appears to be from a notebook or a standard sheet of stationery. There are no markings, text, or drawings on the page.

Votre rendez-vous :

[illegible]

Contrôle conformité pour vente Rhône Ventoux

Le test est réalisé en deux temps :

-  **Contrôle de conformité du branchement**, il comprend la vérification de la partie privée du branchement situé sur le domaine public via un contrôle de l'état du branchement. Une inspection vidéo des réseaux d'assainissement, est réalisée à l'aide d'une caméra qui est introduite dans le regard et qui remonte sur le branchement pour réaliser un diagnostic précis de son état.
-  **Contrôle de raccordement**, il comprend la vérification de la totalité des installations tant intérieures qu'extérieures de la propriété concernée, en contrôlant les écoulements de la partie privée vers le réseau public d'assainissement.
- Cela consiste à verser quelques gouttes de colorant dans l'eau au niveau des points de rejet de votre habitation (évier, douche, WC...) pour vérifier ensuite la présence de cette eau colorée dans le réseau public d'assainissement. Ce test permet également de contrôler que des points de collecte d'eau de pluie sont reliés à un ouvrage d'infiltration ou d'épandage.

Cette prestation est réalisée en fonction de type et du nombre de bien vendu :

- MAISON INDIVIDUELLE / BIENS SPECIFIQUES → Contrôle de conformité du branchement
- APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF
 - Contrôle de conformité du branchement réalisé pour l'immeuble. Celui-ci est à la charge du propriétaire. Dans certains cas, ce contrôle peut être pris en charge par le Syndic de la copropriété. Car le rapport délivré est valable 3 ans pour la partie publique du branchement de l'immeuble.
 - Contrôle de conformité du raccordement réalisé par unité de logement vendue.

Que contrôlons-nous lors de la visite ?

- Raccordement effectif de tous les points de rejets de l'habitation.
- Séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans le cas des réseaux séparatifs.
- Existence d'un regard de branchement en limite du domaine public.
- Présence de siphons et d'évents sur les évacuations.
- Évaluation du risque de retour d'eau dans les pièces en sous-sol et nécessité de la mise en place d'un clapet anti-retour.
- Bon écoulement des eaux usées.
- Absence de transfert des eaux via une fosse septique.
- Bon état général des regards et cunettes.
- Bonne étanchéité des raccordements dans les regards et des tampons de fermeture.

Quelles sont les conclusions du contrôle ?

A la suite de ce contrôle, SUEZ, vous transmet un rapport technique de visite.

Si le contrôle est **CONFORME** :

Tous les rejets contrôlés de l'habitation s'écoulent au réseau public et l'habitation répond aux critères fixés par la réglementation.

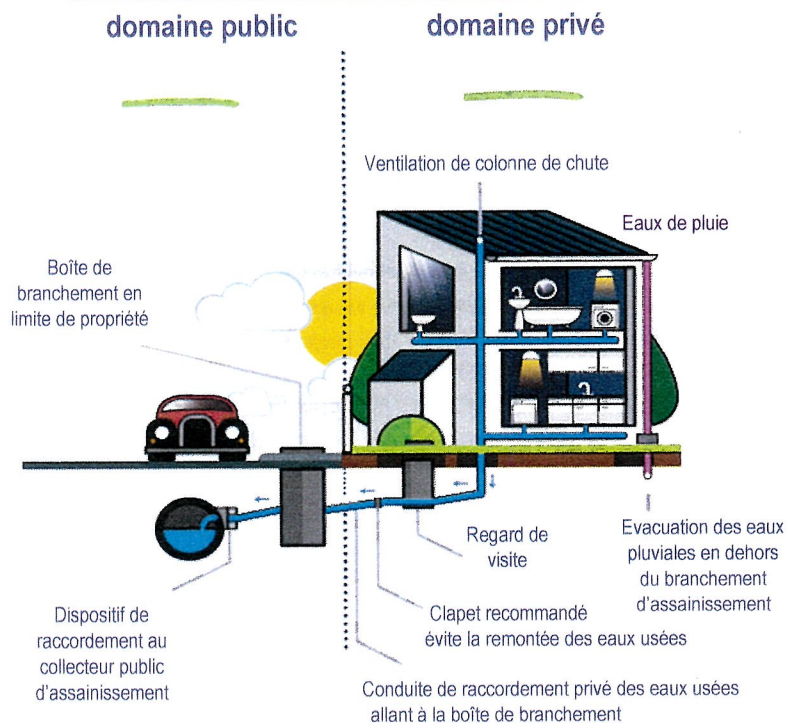
Si le contrôle est **NON - CONFORME**

L'attestation délivrée précise la non-conformité et décrit les dysfonctionnements. Le propriétaire dispose d'un délai de six mois maximum pour réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires. Une visite de contrôle à votre charge est prévue à la fin des travaux pour vérifier que ceux-ci ont été correctement réalisés.

Le rapport de conformité du raccordement au réseau public d'assainissement peut alors être transmis.

Une majoration de 100% de la redevance d'assainissement non collectif pour non mise en conformité de la partie privative du branchement sera alors appliqué si les travaux ne sont pas réalisés

SCHEMA TYPE D'UN BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT



Pente de 5 mm par mètre minimum ou poste de relèvement si nécessaire

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Prenez rendez-vous en contactant SUEZ par téléphone ou directement dans nos points d'accueil.

Veuillez-nous transmettre les documents suivants avant le rendez-vous : par courrier ou directement dans nos points d'accueil

Check-list :

- ☐ Complétez le formulaire ci-joint « DEMANDE DE CONTROLE DE CONFORMITE... »
- ☐ Un plan cadastral situant le bien concerné <https://www.cadastre.gouv.fr/>
- ☐ Le règlement par chèque à l'ordre de « SUEZ EAU France SAS »

Ces documents sont indispensables pour réaliser votre contrôle

Lors du rendez-vous :

- ✦ Une personne physique devra être présente.
- ✦ Les ouvrages (regard, WC, lavabo...) devront être accessibles.
- ✦ L'utilisateur devra s'assurer que le branchement est ouvert si le logement est alimenté en eau.
- ✦ Dans le cas où le bien n'est pas alimenté en eau, prévoir 20 litres d'eau pour la réalisation du contrôle par unité de logement vendue.

Vous recevrez par mail ou par courrier le rapport correspondant au contrôle réalisé.

Aucun rapport ne sera délivré en cas de non réception des documents demandés
Attention le mail est envoyé depuis l'adresse : usagers.vaucluse.eau@suez.com et il peut être classé en statut indésirable dans votre boîte mail.

La facture vous sera envoyée ultérieurement par courrier.

CADRE RESERVE AU CLIENT :

Je soussigné(e) (Nom et Prénom de la personne établissant la demande)

Nom : Prénom :

Téléphone : Adresse mail :

Adresse :

Agissant en qualité de : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agent immobilier ☐ Autre :
Sollicite le service de l'assainissement de la collectivité pour le contrôle du branchement au réseau d'assainissement collectif du périmètre de RHÔNE VENTOUX, en vue d'établir un certificat de conformité pour la cession de la propriété sise :

Adresse complète :

N° référence cadastrale de la parcelle :

Existe-t-il une servitude de tréfond pour le branchement assainissement : ☐ Oui ☐ Non

si oui joindre une copie des documents correspondants

Type de bâtiment : ☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Copropriété ☐ Autre :

Référence client SUEZ : Autre ressource en eau : ☐ Forage ☐ Puits Pour quel usage : ☐ domestique ☐ jardin

Nombre d'équipements sanitaires à contrôler : (évier, lavabo, wc, douche...)

Date prévisionnelle de la vente du bien si elle est connue : / /

L'habitation est-elle alimentée en eau : ☐ Oui ☐ Non
*si eau du réseau public s'assurer que le branchement est ouvert
 sans eau, demander la réouverture du branchement ou 20 litres d'eau pour la réalisation de la prestation*

NOM DU DOSSIER :

Propriétaire (si différent du demandeur) Nom : Prénom :

Adresse actuelle :

Adresse après la vente de la propriété :

Téléphone : / /

Date du RDV : / / Numéro de dossier transmis lors de la prise de RDV :

Personne présente lors de l'enquête pour permettre l'accès au branchement

Nom : N° Tel Fixe : N° Tel portable :

Le demandeur suscité atteste et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à : Le : / / Signature :

ENGAGEMENT DE PAIEMENT :

La participation financière des demandeurs a été fixée aux montants suivants :

- ☐ **Contrôle de conformité du branchement** - Passage d'un colorant et d'une caméra (Première visite) : **197,24 € TTC ***
- ☐ **Contre visite de conformité** - (Deuxième visite) : **64.57 € TTC ***
- ☐ **Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement pour plusieurs appartements dans un immeuble** (Passage d'un colorant) **102.14 € TTC***. Le tarif est fonction du nombre de biens à contrôler : **197,24 € + Nbre d'appartements x 102,14 € TTC** soit **197,24 € + x 102,14 € TTC = € TTC exemple : 3 appartements = 1 x 197,24 € + 2 x 102,14 € = 401,52 €**
- ☐ **Contrôle conformité de raccordement du branchement pour les biens spécifiques** (exemple : château, hôtel...)

Tarif sur demande, veuillez préciser le type et nombre de biens à contrôler :

Je soussigné(e) (nom et prénom de la personne qui aura à s'acquitter du paiement) (pour les établissements, sociétés et entreprises, indiquer le nom et la qualité de la personne habilitée)

m'engage à me conformer au règlement de l'assainissement de la collectivité, à rendre accessibles et présenter les installations le jour du rendez-vous, à verser le montant de la dépense faite pour le contrôle du branchement et l'établissement du certificat de conformité.

Le règlement par chèque doit être libellé à l'ordre SUEZ et joint à ce document.

Fait à :

Le : / / Signature :

Veuillez retourner ce formulaire complété ainsi que le règlement et un plan cadastral situant le bien concerné avant le rendez-vous :

SUEZ Eau France - Agence Vaucluse
 1295 Avenue J-F Kennedy CS 30226 - 84206 CARPENTRAS Cedex

*Prix valable pour 2019

CADRE RESERVE SUEZ

N° ligne Xls : SHPT ☐

Règlement : ☐ OUI ☐ NON

Date du RDV : / /

N°AT G2 :

Id Act terrain / Ref externe :

Plan Apic / Rapport terrain : ☐ G2 ☐

A facturer : / /